

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE
--

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de SAINT PRIEST DES CHAMPS, le jeudi 21 avril 2011 à 18 heures 30.

Présents (60) : Mesdames et Messieurs

AYAT SUR SIOULE : **BLANCHONNET** Patrick - **MONTRIGAUD** Gérard - **BIOLLET** : **DUMONT** Viviane - **CLUZEL** Laurent - BLOT L'EGLISE : **BOULEAU** Bernard - **BOUYGES** Jérôme - BUSSIERES PRES PIONSAT : **DUCROS** Henri - **RIGAUD** Valéry - BUXIERES SOUS MONTAIGUT : **BUVAT** Paul - CHATEAU SUR CHER : **RAYMOND** René - **FAUVET** Romaric - DURMIGNAT : **CHARTOIRE** Guy - ESPINASSE : **GIDEL** Yves - **BICHARD** Eliane - GOUTTIERES : **CHARVILLAT** Jean-Pierre - **GOURSONNET** Chantal - LA CELLETTE : **DUMAS** Claude - LA CROUZILLE : **VIRMONT** Henri - LAPEYROUSE : **COLAS** Maurice - **PERRIN** Joël - LISSEUIL : **BREMENSON** Gérard - **PASSAVY** Joëlle - MENAT : **MAZUEL** Daniel - MONTAIGUT EN COMBRAILLE : **LEMPEREUR** Claire - **SAUVANET** Marianne - NEUF EGLISE : **LESCHER** Guy - **BELLARD** Davy - PIONSAT : **CHAFFRAIX** Louis - POUZOL : **GENEBRIER** Laurent - **GROS** Henri - ROCHE D'AGOUX : **SCHMIDT** Gilles - **FAURE** Philippe - SAINTE ELOY LES MINES : **BARILLIER** Pierre - LE QUARTIER : **CHEVALOT** Alain - **CHATELUS** Georges - SAINTE GAL SUR SIOULE : **ROCHE** Christophe - **RENON** Jean-Patrick - SAINTE GERVAIS D'Auvergne : **LEPETIT** Lucien - **ARNAUD** Brigitte - SAINTE HILAIRE DE PIONSAT : **RAQUE** Max - SAINTE JULIEN LA GENESTE : **LAUSSEDAT** Danielle - **NIGON** Michelle - SAINTE MAIGNER : **BERGER** Roger - **GROUEIX** Pierre - SAINTE MAURICE PRES PIONSAT : **FAURE** Lionel - **CONDAT** Robert - SAINTE PARDOUX : **BOUCHE** Chantal - **LEJEUNE** David - SAINTE PRIEST DES CHAMPS : **MOURLON** Gérard - **LASCIOUVE** Jean-Claude - SAINTE QUINTIN SUR SIOULE : **GABARD** Jean-Luc - SAINTE CHRISTINE : **LAUMET** André - **TRAPON** Jean-Paul - SAURET BESSERVE : **COMBES** Robert - SERVANT : **DECHATRE** Gérard - TEILHET : **ROUDIER** Renée - VERGHEAS : **MAUCHET** Gérard - **LAMADON** Bernard - YOUX : **LAFANECHERE** Yves - **DUDYSK** Philippe.

Excusés (22) : Mesdames et Messieurs

ARS LES FAVETS : **PALLOT** Claire - **GUINEPAIN** Catherine - BUXIERES SOUS MONTAIGUT : **BALLARIN** Florence - DURMIGNAT : **ROBERTET** Alain - LA CELLETTE : **PECYNY** Vincent - LA CROUZILLE : **MAUBERT** Valérie - MARCILLAT : **LESCURE** Marc - **DELAGE** Jean-François - MENAT : **BREMAUD** Karine - MOUREUILLE : **LARVIN** Bernard - **GUISSEZ** Jean - PIONSAT : **GAUMET** Jérôme - SAINTE ELOY LES MINES : **MONTEIL** Pierre - SAINTE HILAIRE DE PIONSAT : **FRANCOLON** Marie-Paule - SAINTE QUINTIN SUR SIOULE : **DESNOTTES** Sébastien - SAINTE REMY DE BLOT : **NEUVILLE** Claude - **LAMARTINE** Jean-Pierre - SAURET BESSERVE : **THOMAS** Daniel - SERVANT : **MARTIN** Corinne - TEILHET : **GILLET** Christiane - VIRLET : **PARRET** René - **MUNCH** Fabrice.

Procurations (2) :

BUXIERES SOUS MONTAIGUT : **BALLARIN** Florence à **BUVAT** Paul - LA CROUZILLE : **MAUBERT** Valérie à **VIRMONT** Henri.

Date de la convocation : le 13 avril 2011

Secrétaire de séance : LAUMET André.

Objet : Compte Administratif 2010 / Affectation du résultat cumulé :

Les opérations budgétaires d'investissement ont été les suivantes au cours de l'exercice :

Dépenses réalisées : 221 660.24 €.

Recettes réalisées : 388 913.24 €.

Soit un excédent de 167 253.00 €.

Le déficit antérieur d'investissement étant de 188 392.97 €.

Le déficit brut d'investissement s'élève donc à 21 139.97 €. (001 inv.dep)

Ces opérations d'investissement figurant au budget 2010 n'ont pas été réalisées en totalité puisque nous constatons :

Des dépenses restant à réaliser de : 32 485.41 €.

Des recettes restant à réaliser de : 0 €.

Soit un besoin de 32 485.41 € ventilé selon les comptes figurant sur l'état des restes à réaliser.

Les opérations budgétaires de fonctionnement dégagent les résultats suivants à la clôture de l'exercice :

Recettes réalisées de : 2 146 645.64 €.

Dépenses réalisées de : 1 984 761.39 €

Soit un excédent de 161 884.25 €.

Compte tenu de l'excédent antérieur de fonctionnement de 168 328.08 €, **le résultat global de clôture s'élève donc à un excédent de 330 212.33 €.**

Compte tenu de ces résultats, le Comité syndical décide de couvrir le besoin total de financement constaté en investissement, soit 53 625.38 (21 139.97 + 32 485.41) €, en prélevant cette somme sur le résultat global de clôture constaté en fonctionnement et en l'affectant au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Compte tenu de ce prélèvement, le solde excédentaire de la section de fonctionnement, soit 276 586.95 € est affecté au compte 002 du budget (excédent reporté).

DELIBERATION

Objet : Vote du budget primitif 2011.

Présenté par Madame Claire LEMPEREUR, Présidente du SICTOM des Combrailles, le budget primitif 2011 a été voté à l'unanimité :

Membres en exercice : 82

Présents : 60

Exprimés : 62

Contre : 0

Pour : 62

Abstention : 0

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 341 337.00 €.

La section d'investissement s'équilibre à 340 542.00 €.

DELIBERATION

Objet : Mode de recouvrement de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères :

Madame la Présidente rappelle au Comité que par délibération en date du 21 juin 2000, l'Assemblée Délibérante a instauré la TEOM au profit du Syndicat.

Pour l'année 2011, le produit attendu inscrit au Budget Primitif 2011 au compte 7331 s'élève à la somme de 1 922 997.05 €.

Une délibération est nécessaire aux services fiscaux pour qu'ils puissent procéder au recouvrement de cette somme après le vote du taux correspondant :

Produit attendu en 2011	1 922 997.05 €
Base / communes	12 334 808
Taux	15.59

Après en avoir délibéré, le Comité à l'unanimité décide que le montant de 1 922 997.05 € inscrit au budget primitif 2011 sera récupéré auprès des 41 communes adhérentes par centimes syndicaux.

DELIBERATION

Objet : Dotations aux amortissements.

Madame la Présidente expose que dans le cadre de la comptabilité M14, le comité doit décider de la durée d'amortissement des matériels acquis en 2010.

Elle propose de fixer cette durée à huit ans pour les bacs et les bennes.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- De fixer à huit ans la durée d'amortissement pour le matériel référencé ci-dessus.

DELIBERATION

Objet : Vote du plan de communication et du programme de prévention 2011.

Présentation au comité syndical du plan de communication et du programme de prévention 2011. Brigitte ARNAUD insiste sur la dissociation désormais nécessaire entre communication et prévention. La Gazette pourrait être préparée dans un souci d'harmonisation des dates afin de faciliter une éventuelle distribution en interne pour chaque commune.

Les actions de communication et de prévention ont plusieurs objectifs :

- Augmenter les quantités et la qualité des matériaux collectés en porte à porte.
- Inciter les usagers à se servir des structures de collecte à leur disposition : points tri et déchetteries.
- Informer sur les actions de prévention.

Le plan de communication et de prévention s'élève à 12 150 € HT :

- **Communication et prévention tous publics : 7 726 € HT (le coût inclus de l'ECO VALORISATRICE fait l'objet d'une délibération spécifique et d'une convention)**
- **Intervention auprès des scolaires : 3 357 €.**
- **Communication de proximité : 1 067 €.**

Laurent GENE BRIER constate une baisse de certaines prestations de communication. Madame la Présidente rappelle qu'un souci de rigueur budgétaire reste nécessaire mais que la communication n'est pas négligée, les engagements se retrouvent simplement sur une nouvelle forme de ventilation liée à la Prévention.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

- **d'approuvé le plan de communication et le programme de prévention 2011,**
- **d'autoriser la Présidente à entreprendre les démarches dans ce sens, y compris les démarches nécessaires pour obtention éventuelle des aides de l'ADEME, du Conseil Général, d'Eco- système et d'Eco-Emballages, pour la mise en place de ce plan.**
- **Dit que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2011.**

DELIBERATION

Objet : Signature de la Convention 2010 SICTOM-VALTOM : Mise à disposition d'une ECO-Valorisatrice.

Dans le cadre du plan de communication 2011, la signature d'une Convention de mise à disposition entre le SICTOM des Combrailles et le VALTOM est nécessaire, afin de fixer le cadre d'intervention de l'ECO-Valorisatrice. Madame Sophie LAURENS est chargée des tâches suivantes :

- **Edition de supports écrits.**
- **Collecte et diffusion des résultats.**
- **Actions pédagogiques en direction des scolaires.**
- **Sensibilisation du grand public.**
- **Participation à diverses réunions.**

Il s'agit d'une mise à disposition annuelle, en 1/10 de temps soit 3 074.60 €.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à signer la Convention de mise à disposition VALTOM – SICTOM des Combrailles, dans les conditions ci-dessus définies.**
- **Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2011.**

DELIBERATION

Objet : Signature de la Convention 2011 SICTOM-VALTOM : Mise à disposition d'un agent technique Ambassadeur du Tri (ADT).

Madame la Présidente précise que parallèlement au plan de communication 2011 et toujours dans le cadre des actions liées au tri et à la prévention pour l'année 2011, la signature d'une Convention de mise à disposition entre le SICTOM des Combrailles (signataire d'un contrat ECO-EMBALLAGES prévoyant les conditions d'une subvention ADT) et le VALTOM est nécessaire, afin de fixer le cadre d'intervention de l'agent technique. Monsieur Cyril BRUNEL est chargé des tâches suivantes :

- Animation
- Porte à porte
- Préparation et intervention dans les réunions publiques
- Actions vers les publics relais.
- Intervention dans les écoles.

Il s'agit d'une mise à disposition annuelle à hauteur de 4 012.50 € (soit 15 % d'un temps plein correspondant approximativement à la base de l'aide qui devait être initialement reversée au VALTOM).

DELIBERATION

Objet : Programme local de Prévention (1) :

Madame la Présidente rappelle qu'à l'occasion de l'Assemblée Générale du 08 décembre 2010 à SAINT GERVAIS D'Auvergne, le Comité Syndical a pris connaissance des obligations du Grenelle de l'Environnement et des présentations de l'ADEME, du Conseil Général et du VALTOM relatives aux Programmes locaux de Prévention :

- Vu l'appel à candidatures de l'ADEME,
- Vu l'ensemble des dispositions prévues par le dispositif d'aide de l'ADEME pour les programmes de prévention,
- Considérant la nécessité et la volonté de réduire la production de déchets sur le territoire du SICTOM des Combrailles,
- Considérant que le périmètre du Syndicat peut être efficace pour élaborer et conduire des programmes locaux de prévention,

Yves LAFANECHERE et Laurent CLUZEL constatent que les exigences de l'ADEME (réduction de 7%) s'imposent uniformément et que toutes les collectivités ne partent pas sur les mêmes bases.

Guy CHARTOIRE note que cette logique du résultat se fait sans souci réel et large de mutualisation des moyens.

Le Comité Syndical décide à la majorité (présents 60 / exprimés 62 / pour 54 / contre 0 / abstentions 8) :

- D'autoriser Madame la Présidente à inscrire le SICTOM des Combrailles au dispositif de soutien de l'ADEME intitulé « plans et programmes de prévention des déchets » et à signer le contrat d'engagement d'une durée de 5 ans avec l'ADEME, à travers la mise en œuvre d'un programme de prévention des déchets, conforme au référentiel ADEME.

- Dît que le Syndicat affectera les moyens humains et financiers nécessaires à son travail d'animation ou de conduite du programme de prévention et proportionnées à la subvention reçue annuellement de l'ADEME,

DELIBERATION

Objet : Programme local de Prévention (2) :

Madame la Présidente rappelle qu'il est nécessaire de désigner un élu référent pour le projet et d'envisager un petit groupe de travail « prévention » en charge de suivre la mise en place du programme et son animation.

Madame la Présidente expose également au Comité Syndical, la possibilité de mener une consultation commune avec le SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD afin de retenir un Bureau d'Etudes pour la réalisation du diagnostic préalable nécessaire à l'élaboration du programme de prévention. Cette consultation commune permettrait de faire des économies d'échelle sur le coût de ce diagnostic. A ce titre il semble opportun de déléguer, le pouvoir adjudicateur au Président du SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD pour cette consultation conjointe.

Le Comité Syndical décide à la majorité (présents 60 / exprimés 62 / pour 54 / contre 0 / abstentions 8) :

- De désigner Madame Claire LEMPEREUR, élu référent pour ce projet, et de lui adjoindre Madame Brigitte ARNAUD et Monsieur Pierre BARILLIER, vice-présidents pour le groupe de travail « prévention »,
- D'autoriser la consultation pour le « diagnostic préalable » dans les conditions ci-dessus référencées,
- D'engager la procédure sur la base des estimations de l'ADEME, soit un montant annuel de subvention de 26 664 € pour un coût annuel estimé de 35 552 € TTC,

DELIBERATION

Objet : Programme local de Prévention / accompagnement du VALTOM (3) :

Madame la Présidente rappelle qu'au travers de la cotisation versée au VALTOM, le SICTOM des Combrailles participe à la mission prévention conduite par le VALTOM à hauteur de 0.05 € / an / habitant. Au-delà de la part incluse dans la cotisation, une participation supplémentaire est nécessaire en vertu des moyens supplémentaires qui pourront être mobilisés par le VALTOM pour l'accompagnement à la mise en œuvre du programme de prévention.

- Phase préparatoire par un accompagnement méthodologique sur une base de 1 670 €.
- Phase opérationnelle par un accompagnement personnalisé selon trois niveaux (à partir des estimatifs de subvention de l'ADEME entre 26 664 € et 26 793 €):
 - Niveau 1 méthodologique : 1 340 € / an (5 % de la subvention ADEME).
 - Niveau 2 méthodologique + pilotage du programme : 8 038 € / an (30 % de la subvention ADEME).
 - Niveau 3 méthodologique + pilotage du programme + animation des actions : 16 076 € / an (60 % de la subvention de l'ADEME).

Le Comité Syndical décide à la majorité (présents 60 / exprimés 62 / pour 54 / contre 0 / abstentions 8) :

- **D'autoriser Madame la Présidente à retenir la perspective d'une participation supplémentaire du VALTOM dans les conditions ci-dessus référencées pour ce qui concerne la phase préparatoire,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à déterminer le niveau de phase opérationnelle nécessaire aux besoins du Syndicat,**
- **Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2011.**

DELIBERATION

Objet : Programme local de Prévention (4) :

Madame la Présidente précise qu'il est nécessaire de formaliser l'accord de mise en concurrence groupée, établi avec le SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD, par l'intermédiaire d'une convention bipartite, afin fixer les conditions de la procédure commune, la prise en charge financière, la répartition (et répercussion) des coûts entre les deux collectivités.

Le Comité Syndical décide à la majorité (présents 60 / exprimés 62 / pour 54 / contre 0 / abstentions 8) :

- **D'autoriser Madame la Présidente à préparer et signer une convention avec le SICTOM PONTAUMUR PONTGIBAUD dans les conditions ci-dessus référencées.**
- **Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2011.**

DELIBERATION

Objet : Barème E ECO-EMBALLAGES :

Madame la Présidente rappelle que le nouveau barème ECO-EMBALLAGES est applicable à compter du premier janvier 2011 et qu'il convient de délibérer avant l'échéance du 30 juin 2011 pour effectivement bénéficier d'un effet au premier janvier. Une simulation réalisée sur la base du liquidatif 2009 montre une évolution possible des recettes.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat barème E,**
- **De retenir l'option filières pour la partie reprise.**

DELIBERATION

Objet : Achat de matériel / Colonnes d'Apports Volontaires

Madame la Présidente rappelle qu'une petite consultation colonnes d'apports volontaires (annonce BOAMP 11- 80373) a été engagée pour une remise des offres au 20/04/2011 selon les modalités suivantes :

Les colonnes d'apports volontaires doivent être conformes à la norme NF EN 13071 ou équivalente. Elles doivent être garanties au minimum 5 ans contre tout vice de fabrication en utilisation régulière. La conception et l'esthétique doivent assurer une intégration paysagère sobre. Elles devront être équipées d'un système de préhension Kinshoffer et faire 3 à 4 m3.

Au terme de la consultation, 2 offres ont été remises au secrétariat du SICTOM et sont conformes aux normes exigées.

Les délais et prix à l'unité sont les suivants :

- PLAST'UP SAS (62) / 1325.00 € HT - livraison 5 semaines (forfait livraison par colonne 310.00 € HT) piles 175 € HT.
- SECAF ENVIRONNEMENT (42) / 965 € HT – livraison 6 semaines (forfait livraison 85.00 € HT) piles 135 € HT.

BILAN :

Société	Références 30 % = 3 points	Délais 30 % = 3 points	Montant 40 % = 4 points	Total 100 %
PLAST'UP	2/3	2.5/3	2.5/4	7/10
SECAF	2.25/3	2.25/3	3.5/4	8.5/10

Société retenue à l'analyse des offres : SECAF ENVIRONNEMENT : 8.5 / 10.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De retenir la proposition de la société SECAF ENVIRONNEMENT (Les Etiveaux / 42 190 CHAMBON) dans les conditions ci-dessus référencées.
- D'autoriser Madame la Présidente à fixer par bons de commandes, le nombre de colonnes correspondant aux besoins de la collectivité.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011.

DELIBERATION

Objet : Renouvellement des marchés de collecte des points d'apports volontaires :

Madame la Présidente rappelle que le marché de collecte des colonnes à verre (actuellement détenu par la société SORECA avec un tonnage annuel estimé à 500) arrive à échéance le 31 août 2011. Pour ce qui concerne les colonnes à huile, la société STGPTI procède à une prestation de collecte gratuite (le contrat est renouvelable par tacite reconduction). Toutes les autres prestations (papiers-cartons, corps creux, piles avec et sans traitement) correspondent à un marché actuellement détenu par la société ECHALIER, et qui arrive à échéance le 31 décembre 2011.

Le coût annuel estimatif des prestations verre d'une part ; papier-cartons, corps creux, piles d'autre part, est de 28 000 € HT par marché.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à déterminer et à engager les procédures de consultations nécessaires à la mise en place des nouvelles conditions et du renouvellement des marchés de collectes ci-dessus référencés,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à retenir les meilleures propositions dans le cadre de mise en concurrence par procédure adaptée.**
- **Dits que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2011.**

DELIBERATION

Objet : Site de SAINT ELOY LES MINES (63700) / Analyses et rapport d'activité 2011.

Madame la Présidente rappelle que le site d'enfouissement de SAINT ELOY LES MINES a été exploité par la société VEOLIA jusqu'au 31 décembre 2009 (marché 2004-2009 n° 982560). Dans le cadre de sa mission, VEOLIA avait, entre autre, en charge la réalisation du rapport annuel d'activité conformément aux obligations réglementaires. Depuis le 01 janvier 2010, la société SITA MOS a en charge la post exploitation du site. Du fait de la non réalisation du dossier de fermeture et de l'absence d'arrêté préfectoral définissant les conditions de remise en état et de suivi de post exploitation, la société SITA, à l'encontre des précisions apportées par les services de la DREAL dans cette période transitoire, mais à l'appui du mémoire technique du marché, n'a pas procédé aux analyses contractuelles.

Afin de répondre à ses obligations en matière de suivi, le SICTOM peut de nouveau confier la réalisation du rapport d'activité 2011 à un Bureau d'Etude spécialisé.

La société *2 N Environnement* se propose de mener à bien la mission en phases successives pour un montant de 3 990 € HT. Les frais de déplacement sont facturés sur une base de 490 € HT / journée :

- **Collecte des données et réalisation des analyses. Les frais supplémentaires liés à ces campagnes sont directement pris en charge par le SICTOM qui doit adresser le cahier des charges à l'institut Louise BLANQUET.**
- **Réalisation du rapport d'activité.**

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De retenir la proposition de la société 2 N Environnement (83160 / LA VALETTE DU VAR) dans les conditions ci-dessus référencées.**
- **D'autoriser Madame la Présidente à valider le cahier des charges ainsi qu'à procéder au règlement complémentaire lié aux analyses réalisées par l'institut Louise BLANQUET.**
- **Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2011.**

DELIBERATION

Objet : Site de SAINT ELOY LES MINES (63700) / Analyses 2011.

Madame la Présidente précise qu'à l'appui du cahier des charges prélèvements et analyses présentant les fréquences et les paramètres à suivre pour les eaux souterraines, les eaux de ruissellement et les lixiviats, le laboratoire d'analyse devra se conformer au planning global établi pour la période mai / décembre 2011 (avec un détail de prestations détaillée).

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à solliciter des prestations d'analyses dans les conditions si dessus référencées et après vérification de la portée détaillée des agréments du laboratoire retenu.**
- **Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2011.**

DELIBERATION

Objet : Bâtiments de SAINT ELOY LES MINES (63700) portes des garages :

Madame la Présidente rappelle que les bâtiments du SICTOM des Combrailles situés sur le site des Nigognes à SAINT ELOY LES MINES ont connu plusieurs phases de réalisation et d'extension, notamment au niveau des garages.

Le Syndicat pourrait engager dans l'exercice 2011, l'achèvement du remplacement des portes sectionnelles et leur mise en conformité mécanique. Le coût estimatif, hors mise en conformité générale est évalué à un intervalle forfaitaire de 2 500 € à 4 000 € HT.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Madame la Présidente à déterminer et à engager les consultations nécessaires,**
- **D'autoriser Madame la Présidente à retenir la meilleure proposition.**
- **Dits que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2011.**

DELIBERATION

Objet : SOUTIEN AU PROJET VERNEA.

Considérant que :

- le VALTOM, chargé de mettre en œuvre le Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire, est le seul compétent en matière de traitement, transport, tri et stockage des déchets ménagers et assimilés sur son territoire,

- le projet Vernéa a été adopté à l'unanimité (moins une abstention) par les élus du VALTOM tant en ce qui concerne la localisation que les modes de traitement,

- le projet Vernéa répond au principe de solidarité départementale ; il traitera la totalité des déchets ménagers avec une péréquation des coûts de transport et de traitement. Le coût de traitement sera similaire à celui pratiqué pour des installations du même type,

- le projet Vernéa présente toutes les garanties en matière de santé et d'environnement,
- il est urgent de réaliser le pôle Vernéa en raison de la pénurie de Centre d'Enfouissement technique sur le territoire, situation particulièrement pénalisante pour les usagers,
- il n'y a pas de solution alternative durable adaptée au territoire,

Le Conseil Syndical demande expressément :

- à Clermont Communauté d'accepter les déchets ménagers des collectivités qui le souhaitent,
- la réalisation rapide du pôle de traitement Vernéa.

DELIBERATION

QUESTIONS DIVERSES /

- Madame la Présidente informe le Comité de la sollicitation de Monsieur Raphaël CHANAL pour la manifestation l'enfer des Combrailles – l'inférieure prévue le 04 juin 2011 à SERVANT au lieu-dit Fontabourgnon. 10 bacs sont réclamés pour une fréquentation estimée à 1 500 personnes. D'autres manifestations sont également prévues pendant l'été ; en juillet à SAINTE CHRISTINE et en août à ST GERVAIS pour le Grand Bal de l'Europe qui attend 1 500 personnes par jour. Les prestataires SITA et ECHALIER ont été contactés pour des interventions spécifiques.
- La Chambre d'Agriculture a prévu la collecte des plastiques agricoles le 03 mai 2011 à LA CROUZILLE, ESPINASSE, ST GERVAIS, BLOT.
- Madame la Présidente informe les délégués du détail des « suivis qualités » réalisés par l'ambassadeur du tri Cyril BRUNEL :

*Communes concernées : St Gervais d'Auvergne
Date de suivi : nuit du 5 au 6 avril 2011 (veille de la collecte)
Nb de bacs de regroupement : 19 bacs
Fréquence de collecte : un mercredi sur deux
Nb de foyers : 634*

Ce suivi a été réalisé pour préparer la campagne de sensibilisation / distribution des sacs jaunes prévue fin avril 2011. Ce suivi a été réalisé de nuit afin de vérifier un maximum de sacs jaunes et de cibler les secteurs les plus problématiques de la commune.

Les résultats de ce suivi sont très satisfaisants. En effet, la qualité du tri et les quantités collectées sont bonnes voire très bonnes aussi bien au niveau des bacs de regroupement de la commune que pour la partie collectée en sac.

En ce qui concerne les bacs de regroupements de la communes, 80% d'entre eux étaient pleins lors de mon passage et quasiment 90% présentaient un niveau de qualité tout à fait satisfaisant (53 % des bacs ont reçu la note « bon »).

Au niveau des sacs de collecte, les résultats sont encore plus frappants. En effet, au niveau des quantités collectées, j'ai comptabilisé presque 400 sacs présentés à la collecte. Soit plus du double de ce que j'ai pu observer à St Eloy les Mines (150 sacs) ou à Montaigut (140 sacs) lors des précédents suivis.

En ce qui concerne la qualité du tri, les résultats sont également tout à fait satisfaisants puisque plus de 85% d'entre eux ont reçu la note maximale et ne contenaient que quelques erreurs sur les plastiques et le papier. Cinq sacs seulement ont été mal notés lors de ce suivi, cette mauvaise notation est due à la présence d'ordures ménagères (1 seul sac concerné), de textile (2 sacs ne contenaient que de vieux chiffons) et d'emballages de produits dangereux (1 sac contenait une bouteille de produit liés à la peinture automobile).

En conclusion, ces résultats confirment ceux des précédents suivis surtout au niveau de la qualité du tri, qui est très satisfaisante. Pour la distribution des sacs jaunes, mon travail se concentrera sur les commerçants et les quartiers du centre de St Gervais ou les quantités collectées sont un peu plus faible que sur le reste du bourg.

*Communes concernées : Pionsat
Date de suivi : nuit du 12 au 13 avril 2011 (veille de la collecte)*

*Nb de bacs de regroupement : 27 bacs
Fréquence de collecte : un mercredi sur deux
Nb de foyers : 401*

Ce suivi a été réalisé pour préparer la campagne de sensibilisation / distribution des sacs jaunes prévue fin avril 2011. Ce suivi a été réalisé de nuit afin de vérifier un maximum de sacs jaunes et de cibler les secteurs les plus problématiques de la commune.

En ce qui concerne la qualité du tri, les résultats de ce suivi sont plutôt satisfaisants. En effet, près de 70% des bacs de regroupement de la commune et 95% des sacs jaunes présentent un niveau de qualité correct. Malgré ces bons résultats, certains secteurs restent problématiques surtout parmi ceux collectés en bac, il s'agit des points de collecte suivants :

- résidence St Exupéry
- place de l'Eglise
- Lotissement situé rue du trésor de Pionsat.

Les bacs de ces points de collecte comportaient, en plus des erreurs sur les plastiques et les papiers souillés, des erreurs plus graves comme la présence de verre ou d'ordures ménagères, du bois, des déchets verts, de grandes quantités de plastiques non recyclables et de papiers souillés.

Au niveau des quantités collectées, les résultats de ce suivi sont corrects. En effet, le nombre de sacs jaunes présentés à la collecte (161 sacs) est plutôt satisfaisant sachant que l'essentiel de la collecte se fait par le biais des bacs. De plus, une grande majorité des usagers a pris l'habitude de déposer ses sacs jaunes dans les bacs de regroupement répartis sur la commune.

Lors de la campagne de sensibilisation, les secteurs suivants seront sensibilisés en priorité :

- Résidence St Exupéry ;
- Rue du Trésor de Pionsat ;
- Rue basse ;
- Rue de l'ange ;
- Route des tisserands.

*Communes concernées : St Eloy les Mines
Date de suivi : nuit du 8 au 9 Mars 2011 (veille de la collecte)*

Ce suivi a été réalisé pour préparer la campagne de sensibilisation / distribution des sacs jaunes prévue fin avril 2011. Ce suivi a été réalisé de nuit afin de cibler les secteurs les plus problématiques de la commune.

Lors de ce suivi je me suis surtout concentré sur les sacs jaunes déposés dans les rues, et j'ai vérifié certains bacs de regroupement.

Le premier constat concerne les quantités collectées, en effet lors de mon passage seulement 148 sacs étaient présentés à la collecte, ce qui est très faible pour une commune d'environ 4000 habitants. En revanche la qualité du tri semble plutôt bonne, aucun sac ne comportait d'erreurs graves. Les erreurs le plus souvent constatées sont la présence de plastiques indésirables et de papiers souillés.

En ce qui concerne les bacs de regroupement, seuls les bacs de la résidence Les Chapelles n'ont pas été vérifiés. Sur les 17 bacs vérifiés, deux points de collecte posent des problèmes en termes de qualité. Il s'agit du bac situé place de la Vernade, qui contenait, en plus de quelques erreurs au niveau des plastiques et des papiers, deux bidons d'huile moteur, ainsi que les bacs situé au HLM Le Mongheal (présence d'ordures ménagères en sac et de nombreuses erreurs sur les plastiques et les papiers).

Lors de la campagne de sensibilisation prévue fin avril 2011, le quartier de la place de la Vernade et les logements du HLM Le Mongheal seront sensibilisés en priorité (problèmes de qualité récurrents). De plus un point sera fait avec les agents de collecte afin de connaître les autres secteurs posant régulièrement des problèmes de qualité.

*Communes concernées : Montaigut en Combraille
Date de suivi : nuit du 15 au 16 Mars 2011 (veille de la collecte)*

Ce suivi a été réalisé pour préparer la campagne de sensibilisation / distribution des sacs jaunes prévue fin avril 2011. Ce suivi a été réalisé de nuit afin de vérifier un maximum de sacs jaunes et de cibler les secteurs les plus problématiques de la commune.

Lors de ce suivi, je me suis surtout concentré sur les sacs jaunes déposés dans les rues, et j'ai vérifié certains bacs de regroupement. Les bacs de la résidence OPHIS Le Landis n'ont pas été vérifiés puisque ce secteur n'est pas concerné par la distribution des sacs jaunes).

Le premier constat concerne les quantités collectées : lors de mon passage 140 sacs jaunes étaient présentés à la collecte, ce qui est, en proportion, mieux qu'à St Eloy les Mines la semaine précédente (148 sacs jaunes pour 3750 habitants), mais qui reste faible compte tenu de la population de Montaigut (1060 habitants). Cela représente environ 1 sac pour 3 foyers.

Au niveau de la qualité du tri, les résultats de ce suivi sont plutôt satisfaisants, en effet seulement 4 sacs ont été refusés (autocollant refus de collecte) car ils contenaient des erreurs graves (papier peint et textile souillé, porcelaine, polystyrène en grande quantité, ordures ménagères dans le tri et déchets verts).

Concernant les bacs de regroupement, les résultats sont similaires. La qualité reste satisfaisante dans l'ensemble sauf au niveau de la rue des petites boucheries et de la rue sous les murs. Ces deux derniers bacs contenaient des ordures ménagères (en vrac et / ou en sac), des déchets verts et du verre.

Lors de la campagne de distribution des sacs jaunes prévue fin avril, les secteurs à sensibiliser en priorité sont les suivants :

- Rue des petites boucheries ;
- Rue des boucheries ;
- Rue Porte Montmarrault ;
- Rue sous les murs ;
- Rue des potiers
- Rue sous l'Eglise ;
- Rue de la Gourgoule

La séance est levée à 20h20

